

# 19 formations d'enseignants sur 21 en lien avec les difficultés des élèves

**Voici les thèmes de formation proposés aux enseignants d'une circonscription des Yvelines Sur 21 formations, 19 sont en lien avec les troubles du comportement, le handicap et les troubles des apprentissages !!**

**De quoi se poser des questions sur l'état de santé des élèves, non ??**

1. SCOLARISTION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS PRÉSENTANT DES TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT.
2. AUTISME ET TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT : DE LA COMPRÉHENSION DU FONCTIONNEMENT AUTISTIQUE À LA MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES.
3. SCOLARISATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS PRÉSENTANT DES TROUBLES DU COMPORTEMENT.
4. MODALITÉS DE SCOLARISATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS ET DES TROUBLES DU COMPORTEMENT ET DE LA CONDUITE.
5. FORMATION DE FORMATEURS ET PERSONNELS ASH À ET PAR L'ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES
6. SCOLARISTION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS PRÉSENTANT DES TROUBLES DES APPRENTISSAGES.
7. SCOLARISTION, DANS LE 1ER DEGRÉ, DES ÉLÈVES PRÉSENTANT DES TROUBLES SPÉCIFIQUES DU LANGAGE ET DES TROUBLES DES APPRENTISSAGES.
8. LES ÉLÈVES PRÉSENTANT DES TROUBLES SPÉCIFIQUES DES APPRENTISSAGES : DYSPHASIE, DYSLEXIE, DYSPRAXIE- MIEUX LES CONNAÎTRE POUR MIEUX LES SCOLARISER.
9. CONNAÎTRE, COMPRENDRE ET ADAPTER POUR SCOLARISER LES ÉLÈVES PRÉSENTANT DES TROUBLES SPÉCIFIQUES DES APPRENTISSAGES.
10. HANDICAP RARE : ENSEIGNER À DES ENFANTS SOURDS AVEC TROUBLES ASSOCIÉS ET LES ACCOMPAGNER DANS LEUR PARCOURS SCOLAIRE
11. SCOLARISATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS À HAUT POTENTIEL INTELLECTUEL
12. LA PROFESSIONNALISATION DU MÉTIER D'ENSEIGNANT RÉFÉRENT
13. FORMATION DES ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS
14. FORMATION DES FORMATEURS AVS
15. CONDUITE DE PROJET INCLUSIF EN SEGPA
16. LES APPORTS DE LA RECHERCHE SUR LES APPRENTISSAGES ET L'ÉCOLE INCLUSIVE
17. APPORTS DE LA RECHERCHE EN SCIENCES COGNITIVES SUR LES APPRENTISSAGES
18. OUTILS NUMÉRIQUES POUR LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS
19. LES OUTILS NUMÉRIQUES AU SERVICE DES ÉLÈVES DÉFICIENTS VISUELS (MAÎTRISE DU BRAILLE INTÉGRAL EST OBLIGATOIRE)
20. INITIATION À LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE NIVEAU A1
21. PERFECTIONNEMENT EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE NIVEAU B1